



COMITÉ INTER-AFRICAIN SUR LES PRATIQUES TRADITIONNELLES (CI-AF)
Affectant la santé des femmes et des enfants

Communiqué de Presse

Journée internationale Tolérance Zéro aux mutilations génitales féminines

6 février 2019

Thème :

« Traduire les décisions politiques en actions concrètes à la base pour accélérer l'atteinte de la tolérance zéro aux mutilations génitales féminines en 2030. »

Il est important de rappeler que le 06 février 2003, le Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CI-AF) a clôturé à Addis Abéba (Éthiopie), sa conférence internationale Tolérance Zéro aux mutilations génitales féminines avec la participation de tous les partenaires dont les Nations Unies qui ont accepté la proposition du Comité Inter-Africain de retenir le 06 février, date anniversaire de la création du Comité Inter-Africain, comme étant la Journée internationale Tolérance Zéro aux mutilations génitales féminines (MGF).

C'est ainsi que, chaque année, depuis 2004, les gouvernements, le système des Nations Unies, les organisations de la société civile et les personnes de bonne volonté se mobilisent pour faire le bilan de la lutte pour l'élimination des mutilations génitales féminines, et projeter les actions à venir pour accélérer l'atteinte de la tolérance zéro aux MGF en 2030, conformément aux objectifs du développement durable (ODD) **5** : « Réaliser l'égalité des genres et donner des capacités et du pouvoir aux femmes et aux filles ; » et **sous-objectif 5.3** : « Éliminer toutes formes de pratiques néfastes telles que les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines. »

Il faut reconnaître qu'en dépit de cette mobilisation mondiale soutenue par des instruments importants dont le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes, la Résolution A/RES/67/146 de l'Assemblée Générale des Nations Unies et les différents projets et programmes nationaux, 68 millions de filles risquent fortement de subir cette pratique.

Face à la gravité de la situation et aussi à l'espoir suscité par les résultats obtenus au cours de ces dernières années, l'Union Africaine a lancé en octobre 2018 au Burkina Faso son programme de lutte pour l'élimination des mutilations génitales féminines avec la désignation de Son Excellence Monsieur le Président du Burkina Faso, Roch Marc Christian Roch KABORE, comme champion chargé de tenir le leadership du plaidoyer au niveau africain et international.

Cette désignation renforce mon engagement et celui du Comité Inter-Africain dont j'ai l'honneur d'être l'Ambassadrice de Bonne Volonté.

En effet, les 29 comités nationaux des pays africains membres du CI-AF et les 22 affiliés des pays non africains, continuent de travailler avec courage, détermination et abnégation en étroite collaboration avec tous les partenaires engagés dans cette noble lutte.

Les récentes statistiques qui annoncent une baisse significative de la prévalence des MGF en Afrique sont un motif de satisfaction mais ne doivent pas nous pousser à l'autosatisfaction et au relâchement de la pression que nous avons mise sur tous les facteurs endogènes et exogènes qui sous-tendent cette pratique traditionnelle néfaste.

Le 06 février 2019, démontrons encore que tant qu'il existe une fille potentiellement victime des mutilations génitales féminines, notre lutte continuera avec la même vigueur et la même détermination.

A tous les membres du Comité Inter-Africain, à tous les pays engagés, aux organisations africaines sous-régionales, à l'Union Africaine, au système des Nations Unies, à la société civile, aux organisations privées, aux communautés, aux femmes et hommes de bonne volonté, j'adresse mes vives félicitations et mes encouragements afin qu'en 2030, pourquoi pas avant, les mutilations génitales féminines soient bannies du monde.

Halte aux MGF !

Pour le Comité Inter-Africain

Madame Sika KABORE

Première Dame du Burkina Faso

Ambassadrice de bonne volonté du CI-AF